RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société « A.J 7 IMMO »
Société civile au capital de **500 €.**
Siège social : **24, rue du Chasselas 34110 Frontignan**
RCS : Montpellier : 909 991 481

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'An deux mille vingt-six, le 2 avril, les associés de la société **" A.J 7 IMMO ",** société civile immobilière au capital de **500 euros,** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Etaient présents :

Madame BOUJIDA Meriem,
demeurant, [redacted] titulaire d'une part, ci…….....**1 part**

Monsieur EL YAAGOUBI Abderrazzak,
demeurant : [redacted] titulaire de quarante-neuf parts, ci..... **49 parts**

Total..... **50 parts**

A cet effet, les associés ont convenu ce qui suit :

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à compter du 2 avril 2026.

Ancienne domiciliation = 24, rue du Chasselas 34110 Frontignan
Nouvelle domiciliation = [redacted]

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié en ce sens

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

MODIFICATION DES ACTIONNAIRES

En date du 2 avril 2026 il a été constaté la cession d'une action enregistrée auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement le 22/04/2026 sous la référence 3404P02 2026 A 01921. Mr DEBZA Jimmy a cédé sa part à Mme BOUJIDA Meriem.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

Fait en deux exemplaires

A Béziers le 2 avril 2026

Madame BOUJIDA Meriem

[redacted]

Monsieur EL YAAGOUBI Abderrazzak

[redacted]